

ÉDITORIAL

par Marc SAUTÉL, Directeur de la publication

L'AJI sur tous les fronts : COFI 2013, Délais de paiement, Optimisation des achats, Contrats tripartites (Etat/CT/EPLÉ), Nouveaux outils de gestion, Rencontres AJI 2014

Ce numéro 127 de la revue Intendance fait la part belle à l'aspect financier de la gestion des EPLÉ, notamment à travers :

- **le compte financier 2013 version RCBC**, par un article solidement argumenté de Gérard OURMIÈRE avec l'indication précise des pièces inchangées, modifiées ou nouvelles, avec des précisions sur le compte rendu de gestion de l'ordonnateur et du rapport de l'agent comptable et sur les éléments d'analyse financière (pièce n° 9), qui devraient permettre une première évaluation de la qualité comptable des EPLÉ.
- **le délai global de paiement** des marchés et contrats de la commande publique (soit toutes les factures des EPLÉ), avec la nécessité d'un paiement sous 30 jours, qui est la norme actuelle et dont le dépassement entraîne des intérêts moratoires et des indemnités forfaitaires, dus de plein droit. L'article bien documenté de Bernard BLANC est là pour nous rappeler la nécessité de prévoir dans chaque groupement comptable une convention avec tous les EPLÉ, précisant bien le partage de ce délai global de 30 jours. Le respect de ce délai est incontournable et doit faire l'objet de toute l'attention de l'ordonnateur, de l'adjoint gestionnaire et de l'agent comptable afin de ne pas pénaliser les entreprises et les établissements.
- **l'optimisation de l'achat public**, avec un dossier toujours pertinent de Daniel LAUZE sur la négociation dans les marchés publics, notamment dans le cadre des MAPA avec le rappel des risques encourus mais aussi l'intérêt économique qui en résulte. Le profil acheteur n'est pas à oublier.

La journée professionnelle de l'AJI à Toulouse, le 13 décembre dernier, a permis de faire le point sur la mise en œuvre des contrats tripartites puis d'aborder le thème de l'achat public et de présenter les outils proposés aux collègues comme les accords cadres, les groupements d'achats, les modules marchés publics offerts par l'AJI.

D'autres thèmes sont abordés dans cette revue, comme les **EPI (Equipements de Protection Individuelle)** qui sont à connaître par les gestionnaires et à utiliser par nos personnels, l'accueil individualisé en restauration scolaire, avec également des témoignages relatifs à **la qualité des menus servis** dans les restaurants des lycées et collèges publics.

L'utilisation des outils modernes adaptés à la gestion des EPLÉ comme **la gestion de projet**, méthode de gestion très intéressante avec ses différents phases détaillées par notre rédactrice en chef Nathalie ETUDIER, mais aussi les **outils bureautiques gratuits** et efficaces comme TeamViewer et Dropbox que Fabrice MAURO se fait un plaisir de mettre à notre portée, sont également abordés dans cette revue.

Je rappelle également le nouveau **contrat tripartite EPLÉ/CT/Etat** qui a fait l'objet d'un texte législatif (loi n° 2013-515 du 08 juillet 2013 - art. 61). Sa mise en œuvre a été débattue récemment lors d'un colloque d'Education et Territoires mais aussi lors de la Journée Professionnelle de Toulouse le 13 décembre dernier.

Je vous invite à participer nombreux aux deux journées professionnelles et de rencontres qui auront lieu au 1er semestre 2014 :

- **le 02 avril à Bordeaux**, dans le cadre d'un salon professionnel avec la présence des fournisseurs sur le thème de l'achat public et notamment les groupements de commandes ;

- **le 13 juin à la Sorbonne**, lors des rencontres nationales et à l'occasion du 25^e anniversaire d'AJI Gestion pour l'Education, avec pour thème « la gestion financière des EPLÉ : nos métiers en mutation ? ».

Je présente à tous les adhérents de l'AJI - Gestion pour l'Education et à tous les adjoints gestionnaires d'EPLÉ mes vœux les plus sincères de réussite professionnelle, de santé et de sérénité pour l'année 2014 et vous invite à nous rejoindre dans les activités de l'AJI par votre participation active à nos journées professionnelles et rencontres, par vos propositions d'articles pour notre revue Intendance et notre site web, par vos candidatures comme correspondants locaux de l'AJI et/ou comme administrateurs de votre association professionnelle.